

Frais de fonctionnement des groupes d'élus - Modification du règlement intérieur

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : En vertu des dispositions de l'article L 2121.28 du Code Général des Collectivités Territoriales :

«...Dans les conditions qu'il définit, le Conseil Municipal peut affecter aux groupes d'élus, pour leur usage propre ou pour un usage commun, un local administratif, du matériel de bureau et prendre en charge leurs frais de documentation, de courrier et de télécommunications.

Le Maire peut, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes. Le Conseil Municipal ouvre au budget de la commune, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil Municipal...».

Dans ce cadre, le Conseil Municipal :

- par délibération du 3 avril 2008 a fixé les conditions d'affectation d'attachés de groupe auprès des différents groupes politiques du Conseil Municipal,

- par délibération du 26 juin 2008 a adopté son règlement intérieur dans lequel il était simplement précisé qu'il était mis à disposition des groupes un local et les moyens nécessaires à leur fonctionnement.

Ceci précisé, il apparaît nécessaire que le Conseil Municipal détermine précisément les conditions dans lesquelles il affecte aux groupes des moyens de fonctionnement.

Dans ce contexte, afin d'accorder aux groupes les moyens suffisants pour un bon exercice de la démocratie, mais tout en garantissant une maîtrise des dépenses, il est proposé de faire bénéficier les groupes politiques, pour l'exercice exclusif du mandat électif de ses membres, des moyens humains et matériels fixés par la Collectivité dans les conditions suivantes :

1) par groupe

- attribution d'un bureau aménagé au Centre Administratif,

- affectation dans les conditions fixées par la délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2008, d'attachés de groupes,

- attribution à chaque groupe d'une enveloppe budgétaire annuelle de 1 000 € majorée de 360 € par an et par élu (30 €/mois) destinée à couvrir les frais de documentation, télécommunications, affranchissements et fournitures de bureau.

2) par élu

- un ordinateur portable,

- un accès à la revue de presse quotidienne réalisée au sein de la Collectivité.

Ces propositions ont préalablement fait l'objet de discussions et concertations avec les présidents des différents groupes.

Les crédits nécessaires seront inscrits sur la ligne budgétaire 656.01/6562 CS 20000.

La Direction de la Coordination Administrative assurera la gestion de ces crédits en relation avec les attachés de groupe sur le plan administratif et les Présidents. Tous les deux mois, un tableau de bord

sera remis aux Présidents de groupe. Ceux-ci s'engagent à gérer cette ligne budgétaire en «bon père de famille».

Une gestion analytique sera effectuée (compteurs - facturation individualisée des frais de téléphone...).

Les dépenses d'entretien du matériel seront prises en charge par la Ville, seules les dépenses de consommation seront imputées sur cette ligne budgétaire.

Les différents frais susvisés sont laissés à la libre appréciation des groupes, sous réserve de ne pas dépasser l'enveloppe de crédits qui leur est allouée.

Cette enveloppe budgétaire sera notifiée en début d'année aux Présidents de groupes, ou en cours d'année pour tenir compte de toute modification dans la composition des groupes.

Ces dispositions prendront effet au 1^{er} janvier 2010.

Propositions

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est donc invité :

- à se prononcer sur les moyens de fonctionnement affectés par la Collectivité aux divers groupes politiques tel que proposés,

- à modifier le règlement intérieur pour y intégrer ces dispositions.

REGLEMENT INTERIEUR - MODIFICATION

CHAPITRE VI : Dispositions diverses

Article 28 : Groupes politiques

Article L. 2121-28 CGCT :

I - Dans les conseils municipaux des communes de plus de 100 000 habitants, le fonctionnement des groupes d'élus peut faire l'objet de délibérations sans que puissent être modifiées, à cette occasion, les décisions relatives au régime indemnitaire des élus.

II - Dans ces mêmes conseils municipaux, les groupes d'élus se constituent par la remise au Maire d'une déclaration, signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ceux-ci et de leur représentant.

Dans les conditions qu'il définit, le Conseil Municipal peut affecter aux groupes d'élus, pour leur usage propre ou pour un usage commun, un local administratif, du matériel de bureau et prendre en charge leurs frais de documentation, de courrier et de télécommunications.

Le Maire peut, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes. Le Conseil Municipal ouvre au budget de la commune, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil Municipal.

Les membres de l'assemblée communale peuvent se constituer en groupes selon leurs affinités politiques.

La composition des groupes est portée à la connaissance du Maire. Aucune condition minimale n'est requise.

Dans ce contexte, afin d'accorder aux groupes les moyens suffisants pour un bon exercice de la démocratie, mais tout en garantissant une maîtrise des dépenses, il est proposé de faire bénéficier les

groupes politiques, pour l'exercice exclusif du mandat électif de ses membres, des moyens humains et matériels fixés par la Collectivité dans les conditions suivantes :

3) par groupe

- attribution d'un bureau aménagé au Centre Administratif,

- affectation dans les conditions fixées par la délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2008, d'attachés de groupes, sur la base de la représentativité du Conseil Municipal la répartition des attachés de groupe entre groupes de la majorité (PS - Verts - PCF - Société civile - GAE - Alternatifs) et groupes UMP - Modem s'établit comme suit :

- . groupes de la majorité : 4,2 ETP
- . groupes UMP et Modem : 1,5 ETP.

- attribution à chaque groupe d'une enveloppe budgétaire annuelle de 1 000 € majorée de 360 € par an et par élu (30 €/mois) destinée à couvrir les frais de documentation, télécommunications, affranchissements et fournitures de bureau.

4) par élu

- un ordinateur portable,

- un accès à la revue de presse quotidienne réalisée au sein de la Collectivité.

Par ailleurs, les groupes bénéficient d'un abonnement au quotidien «L'Est Républicain».

Les crédits nécessaires seront inscrits sur la ligne budgétaire 656.01/6562 CS 20000.

La Direction de la Coordination Administrative assurera la gestion de ces crédits en relation avec les attachés de groupe sur le plan administratif et les Présidents. Tous les deux mois, un tableau de bord sera remis aux Présidents de groupe. Ceux-ci s'engagent à gérer cette ligne budgétaire en «bon père de famille».

Une gestion analytique sera effectuée (compteurs - facturation individualisée des frais de téléphone...).

Les dépenses d'entretien du matériel seront prises en charge par la Ville, seules les dépenses de consommation seront imputées sur cette ligne budgétaire.

Les différents frais susvisés sont laissés à la libre appréciation des groupes, sous réserve de ne pas dépasser l'enveloppe de crédits qui leur est allouée.

Cette enveloppe budgétaire sera notifiée en début d'année aux Présidents de groupes, ou en cours d'année pour tenir compte de toute modification dans la composition des groupes.

Ces dispositions prendront effet au 1^{er} janvier 2010.

«**M. LE MAIRE** : Nous avons pris contact avec les présidents des groupes, le PS a dit OK, le PC a dit OK, les Alternatifs ont dit OK, le MODEM a dit OK et l'UMP n'a pas donné de réponse.

M. Edouard SASSARD : Je voudrais simplement, en introduction, rappeler rapidement concernant ce point 2, l'origine. Il y a eu une maladresse d'une élue qui a envoyé un courrier à l'attention d'éventuels membres de son parti, il y a eu des excuses de la part de cette élue et ensuite un communiqué de presse, une lettre que vous lui avez envoyée rendue publique, qu'on a retrouvée sur un site Internet...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas moi qui l'ai donnée au site Internet en tout cas.

M. Edouard SASSARD : ... en tout cas ils l'ont eue, tout ça pour une somme de 56 €. On l'a bien compris, c'était pendant la période de difficulté sur les sports de haut niveau, cette affaire pouvait faire un petit peu de bruit... il y a eu quelques articles de presse. Sur cette lettre du 24 juillet d'ailleurs, vous notifiez : «aussi, responsable et soucieux de la bonne utilisation des deniers publics, je ne peux admettre l'utilisation des moyens de la collectivité pour des dépenses de ce genre, étrangères à votre mandat électif. Par conséquent je vous mets en demeure de rembourser à la collectivité dans les meilleurs délais le montant des dépenses correspondantes». Donc ça a un peu moussé, cette affaire a fait un peu de bruit mais je voudrais quand même rappeler à tout le monde ici, parce qu'il y a des conseillers régionaux, qu'en début d'année, en janvier 2009, vous avez édité une lettre, payée, dans l'Est Républicain, pour la venue du Président de la République, c'était à Vesoul. Le montant était de 16 000 € pour insérer l'article dans l'Est Républicain. Etaient signataires Marie-Guite DUFAY, Yves KRATTINGER, Pierre MOSCOVICI et une ou deux autres personnes et vous-même pour le compte du Grand Besançon. Je ne pense pas que les délégués communautaires étaient au courant à ce moment-là mais je voudrais dire qu'eu égard à ce qui s'est passé, à ce petit couac de 56 € cet été, je pense que les 16 000 € qu'on a vus en janvier, en période de crise, payés évidemment par le contribuable franc-comtois, par nous tous, quand vous arrivez à mettre quand même dans le texte du rapport : «vous souhaitez une maîtrise des dépenses et une gestion en bon père de famille», je pense qu'on peut faire mieux. Je voulais dire ça en introduction parce qu'on pense qu'il y avait un déséquilibre total assez osé de votre part.

Sur la partie du règlement intérieur, on a trois demandes particulières à formuler : la première c'est intégrer la demande que nous faisons depuis longtemps, conjointement d'ailleurs avec Philippe GONON sur la retransmission par la vidéo des débats du conseil municipal...

M. LE MAIRE : C'est déjà fait ça.

M. Edouard SASSARD : Je pense que par exemple, le débat sur le tourisme, s'y prêterait bien. On a raté celui du sport mais on pourrait faire celui du tourisme en décembre, qui concerne tous les Bisontins. Pour information, Dijon, Lyon, Caen retransmettent au même titre que le Conseil Général et le Conseil Régional. Donc nous souhaiterions que dans ce règlement intérieur il y ait ce principe de la vidéo.

Ensuite, sur le deuxième point, on voudrait une petite charte du respect concernant les élus, c'est-à-dire que je pense que nos échanges doivent être directs comme ils le sont régulièrement, mais cordiaux et pleins de respect. Ce n'est pas forcément le cas, en tout cas c'est ce qu'ont pu ressentir un certain nombre d'élus notamment en début d'année et encore lors du dernier conseil municipal. Nous souhaiterions un engagement de nous tous pour qu'on se respecte dans nos paroles, peu importe la façon dont on le dit, la façon dont on l'a préparé mais il nous faudrait une charte à ce niveau-là. Et troisième point, je pense que ça vaudrait le coup que vous insériez dans le règlement intérieur ce que vous nous avez envoyé, je pense que tout le monde l'a eu le 24 juillet. Le 24 juillet vous étiez en forme parce qu'il y avait à la fois ce courrier et un autre relatif aux délégations de mariages. Je souhaite dire que j'ai été surpris, déçu, je n'en reviens pas d'avoir reçu le 24 juillet un courrier dans lequel on me notifie, on nous notifie, je précise : «c'est dans ce cadre et ponctuellement sur votre demande que des délégations de fonction temporaire vous sont accordées pour célébrer des mariages. Or force est de constater que les demandes ont une forte tendance à augmenter ce qui n'est pas sans incidence sur le bon fonctionnement du service. Dans ce cadre je vous informe que désormais ces délégations de fonction temporaires ne seront délivrées qu'à titre tout à fait exceptionnel pour le mariage de membres proches de la famille». Je vous signale que nous, en un an, nous avons célébré trois mariages. Il y en a eu trois, cet été il y a eu Jean ROSSELOT pour sa fille...

M. LE MAIRE : Que j'ai accepté, le vôtre pour votre cousine que j'ai accepté.

M. Edouard SASSARD : Pour ma cousine et ensuite pour un ami d'enfance. Au terme de ces trois mariages sur un an, vous nous envoyez ce courrier ! Je voudrais quand même que cela figure dans le règlement intérieur, pour que les autres villes voient, parce que dans aucune autre ville on ne reçoit des courriers comme cela, jamais ce n'est arrivé dans une autre ville, il n'y a aucun autre refus d'une autre ville, d'un autre Maire...

M. LE MAIRE : Qu'est-ce qui vous permet de dire cela ?

M. Edouard SASSARD : Pour les délégations de mariage.

M. LE MAIRE : C'est une affirmation cela !

M. Edouard SASSARD : Eh oui parce que je l'ai vérifiée, vous pensez bien !

M. LE MAIRE : Vous l'avez vérifiée où ?

M. Edouard SASSARD : Mais j'ai vérifié, point barre !

M. LE MAIRE : Dites-moi où vous l'avez vérifié Monsieur SASSARD ?

M. Edouard SASSARD : Je comprends que cela puisse vous énerver, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Si vous saviez comme cela m'énerve !

M. Edouard SASSARD : Mais ce que je voudrais quand même, c'est que tout le monde sache à Besançon que vous nous envoyez ce type de courrier-là. Quand on est élu il y a une période de vie, de Conseil Municipal où on débat etc. et il y a un moment fort, c'est quand on marie, moi c'est quasiment mon plus beau moment depuis que je suis élu, c'est le jour où j'ai marié. Il ne faut pas retirer cette possibilité-là, même quand on est élu de l'opposition, même si cela peut arriver plus régulièrement que dans le passé, parce que les gens nous en font la demande. Je n'ai pas demandé à marier, on m'a demandé que je marie et ça ne peut pas être refusé. Donc je souhaite que cela soit inséré dans le règlement intérieur.

M. LE MAIRE : Cela ne le sera pas et je vais vous dire pourquoi.

M. Edouard SASSARD : Eh bien il faut que ça le soit. Ce serait bien. Monsieur le Maire, je pense que ce serait bien de prendre vos responsabilités là-dessus !

M. LE MAIRE : Je vais prendre mes responsabilités et je vais vous répondre.

M. Edouard SASSARD : Je n'ai pas terminé, je termine !

M. LE MAIRE : D'accord.

M. Edouard SASSARD : Je voudrais dire qu'on a l'impression qu'il y a une volonté de votre part de ne pas laisser place au dialogue, de ne pas faire respirer la démocratie, que ce soit par le biais de cette lettre pour la délégation de mariage, que ce soit par le biais de la vidéo ou que ce soit par le biais des CCH, on en parlera un petit peu plus tard. Nous voterons contre ce règlement intérieur si ces trois points : vidéo, charte du respect des élus et cette limitation concernant les délégations de mariage ne sont pas insérées dans le règlement intérieur.

M. Pascal BONNET : En complément d'Edouard SASSARD dont je partage tout à fait les réactions d'indignation devant certains procédés, je voudrais vous signaler que vous avez dit tout à l'heure que l'UMP n'avait pas répondu. Je crois que vous avez reçu une lettre de Jean ROSSELOT qui a précisé un certain nombre de questions que nous nous posions. Donc il y a eu depuis, à partir du document que l'on peut lire aujourd'hui, des évolutions sur certaines de ces questions, mais d'autres sont à ce jour sans réponse. Edouard SASSARD en a évoquées, et je voudrais y ajouter un élément qui est essentiel pour nous, parce qu'il s'agit des conditions de travail des élus, et donc de l'exercice de la démocratie. On souhaiterait que dans ce règlement intérieur, il soit fait état de la surface des locaux attribués aux élus, aux groupes d'élus, parce qu'il n'y a pas de proportionnalité entre la surface des locaux et le nombre d'élus. On se retrouve ainsi Groupe UMP et Apparentés à 8 élus + 2 collaboratrices dans un bureau relativement étroit et d'autres groupes moins nombreux ont des locaux au moins aussi grands et il y a un rapport de force qui n'est peut-être pas très très respectueux de la démocratie. Donc il serait souhaitable, pour un bon exercice du travail des élus, parce que c'est essentiel, on ne peut pas dans ces conditions travailler, qu'il y ait une proportionnalité de la surface des bureaux au nombre d'élus, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas me laisser enfermer dans ce débat qui est maintenant votre cheval de bataille. Quand on n'a pas grand chose à dire, on dit que c'est l'atteinte à la démocratie, ça passe toujours bien. Concernant l'atteinte à la démocratie, je ne suis pas sûr qu'actuellement, l'endroit où la démocratie soit le plus en danger, ce soit à la Mairie de Besançon. Et puis vous avez un grand art, Monsieur SASSARD, c'est de retourner les problèmes et de transformer les coupables en victimes. Je n'ai bien sûr pas envoyé de lettre sur Internet, je n'ai pas l'habitude d'envoyer mes lettres à Internet, je crois que c'est une de vos élues qui a envoyé une lettre à un site, en l'occurrence «ma commune.info», elle s'est peut-être trompée, et la somme qui lui était réclamée, c'est elle-même qui l'a définie. Alors venir dire ensuite que cela ne coûte que 56 €, je crois que c'est quand même un petit peu fort. Alors si nous avons révisé cela, c'est parce que jusqu'à présent, ça se passait bien, c'était géré d'ailleurs en «bon père de famille», il n'y avait pas de règle. A partir de maintenant où vous voulez en permanence attaquer le Maire sur ce qui peut lui faire mal, parce que, dire que je ne suis pas un démocrate, je n'aime pas trop cela, puis, par exemple, comparer les dépenses de la Région, venir nous reprocher cela, quand on compare ces 16 000 €, aux 16 millions d'euros pour les 500 repas pour le Sommet de la Méditerranée, et tout ce que l'on voit actuellement, je crois, Messieurs, qu'un tout petit peu de décence serait de circonstance. Et il est vrai que les visites présidentielles ne sont pas comptées là-dedans, quand des Ministres ont le culot -j'ai les dossiers, les copies à votre disposition- pour une inauguration de la Foire Comtoise, de m'annoncer par lettre du Préfet qu'un Ministre chargé de la Francophonie viendra inaugurer la Foire Comtoise lors d'un déplacement officiel et que j'y suis cordialement invité, Foire Comtoise dont je suis le Président Directeur Général bénévole, je dis qu'il faut avoir du culot de m'inviter à venir prendre l'apéritif chez moi pour inaugurer la Foire. Et quand je dis que le Ministre, Maire d'une commune voisine sera bien entendu le bienvenu en tant que Maire, je reçois une autre lettre indiquant que la visite officielle est annulée. Je les tiens à disposition de la presse, les deux, la première et la deuxième. Je ne voulais pas en faire état mais il y a un moment où il ne faut pas trop me chercher là-dessus, Monsieur SASSARD, parce que ça suffit. Quand je vois, et j'espère que les moyens qui sont mis à disposition, pas uniquement en Franche-Comté des Ministres, pour faire campagne dans le cadre des élections régionales, sont purement et simplement scandaleux et contraires à la démocratie, là il y a une vraie atteinte à la démocratie. Alors venir me faire des leçons comme vous le faites, cela ne me va pas. D'autre part quand vous dites «échanges cordiaux», je suis toujours cordial, mais si j'ai été obligé de suspendre la séance ici à une ou deux reprises, c'est parce que les propos d'un certain nombre d'entre vous avaient dépassé les limites de la cordialité, les limites du tolérable et c'est pour cela que j'ai suspendu la séance et je le referai. Vous savez, je suis élu depuis déjà quelques années et beaucoup me connaissent. Ils savent bien que je ne suis pas comme cela, mais c'est une image que vous voulez faire passer, j'ai lu les articles dans la presse nationale et locale. Et ça va être votre leit-motiv, votre angle d'attaque, alors cela dit, c'est votre droit, moi ça me laisse de marbre.

Quant aux mariages, je suis surpris que vous ne connaissiez pas la législation. Parce que la loi indique que c'est le Maire, et en cas d'impossibilité du Maire, les Adjointes au Maire qui sont officiers d'état-civil, et que c'est uniquement si le Maire et les 21 Adjointes ne sont pas disponibles, que l'on peut demander à un Conseiller Municipal d'officier. Et il se trouve que, peut-être même un peu hors la loi, je vous ai accordé comme je l'ai fait à des membres de ma Majorité, ou à d'autres, à Jean ROSSELOT par exemple, l'autorisation de marier sa fille, parce que c'est normal que l'on marie sa fille. Si demain l'un ou l'une d'entre vous me demande de marier son fils ou de faire le baptême républicain à son petit-fils, je lui répondrai favorablement. Quand vous m'avez demandé, Monsieur SASSARD, de célébrer le mariage de votre cousine, je vous ai répondu par l'affirmative, je le ferai encore pour des membres proches des familles, mais ne me demandez pas d'inscrire dans le règlement intérieur des choses qui sont illégales car il est illégal de donner des délégations de mariage à des conseillers municipaux. Je suis d'ailleurs surpris par autant de méconnaissance du fonctionnement de votre collectivité. Je ne veux pas que cela s'institutionnalise parce que cela crée aussi beaucoup de perturbations au niveau des services car il faut ordonner et coordonner les choses et parce qu'aussi les personnes qui se marient ne comprennent pas ces changements d'Adjoint d'un mariage à l'autre. C'est aussi un problème de respect par rapport aux personnes qui se marient. Si je l'accepte effectivement, c'est pour des membres de vos familles, si quelquefois j'en fais, je prends moi-même pour respecter les personnes, le soin de dire, ce qui n'était pas le cas d'ailleurs en l'occurrence, que c'est le premier ou le dernier mariage, pour ne pas justement déranger l'ordre des mariages et leur cérémonial. Je m'applique cette règle à moi-même quand exceptionnellement je célèbre un mariage. Quand j'ai marié ma fille, j'étais Maire en plus cela ne posait

pas de problème, je l'ai fait en premier alors que l'heure ne m'arrangeait pas spécialement, parce que se marier à 13 h 30 ou à 14 h ce n'est pas forcément ce que l'on a envie de faire, on a plutôt envie de le faire autour des 15 h -16 h.

Quant à la vidéo je vous ai déjà répondu mais je pense que vous me le redirez à chaque séance. Je n'ai pas envie de transformer cette salle-là en une salle de spectacle. En plus, cela coûte 7 000 € par séance et comme notre ami GONON nous a montré qu'on pouvait le faire avec un portable maintenant, alors posez votre portable sur la table et faites-le... pas trop souvent !

En ce qui concerne le courrier que j'ai envoyé pour les mariages, si vous étiez un observateur attentif, ce que manifestement vous n'êtes pas, il s'adressait à tout le monde, y compris aux Conseillers Municipaux de ma majorité.

Je suis un peu déçu que l'on commence par cela et j'aimerais, si possible, que l'on reste dans le sujet et qu'on élève un peu le débat. Pour l'instant, ce que je veux c'est accorder des moyens suffisants aux groupes politiques pour favoriser un bon exercice de la démocratie. Le système retenu est celui d'un forfait par groupe majoré d'un forfait par élu, ce qui est bien pour les petits groupes. Ce système permet aussi de maîtriser les dépenses, qui sont quand même très peu importantes. Je pense qu'on va rester à enveloppe constante et je fais confiance à chacun pour rester dans ce cadre-là. Si effectivement certains n'avaient pas abusé et n'avaient pas répondu par internet, nous n'en serions pas là. Je veux aussi redire globalement au sein du Conseil Municipal que j'aimerais bien que les retransmissions de ce Conseil Municipal ne se fassent plus sur Facebook en direct. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises. Si on est appelé pour une urgence, on peut regarder son téléphone portable mais on ne transmet pas ses réflexions par Facebook en direct parce que c'est assez désagréable de savoir que tout ce qui se dit là est diffusé en internet... Nous sommes ici dans la salle du Conseil Municipal où sont prises les grandes décisions qui concernent la vie de cette Ville, on n'est pas là pour faire du Facebook ou envoyer des SMS en permanence. Cela s'adresse aussi à tout le monde et entre autres aux membres de ma majorité. Comme cela c'est clair, mais ne m'attaquez pas trop sur la démocratie parce que quand on voit ce qui se passe actuellement... Monsieur BONNET va me dire «vous politisez». Je ne veux pas politiser le débat mais de grâce, que l'on ne vienne pas me faire des reproches là quand on voit ce qui se passe au niveau national, parce que la douche à 245 000 € et le million d'euros pour 500 invités, je pense que vous devriez vraiment faire profil bas et ne pas en rajouter. Je ne suis même pas sûr que vous, vous êtes d'accord avec cela.

Mme Martine JEANNIN : Je ne pensais pas qu'on allait reparler de cette affaire.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas moi qui en ai parlé.

Mme Martine JEANNIN : Oui c'est vrai. Donc effectivement cela permet peut-être de mettre à jour ce fameux règlement intérieur parce qu'on a vu qu'il y avait quelques lacunes. C'était pour ma part une mauvaise interprétation du règlement intérieur qui était en place jusqu'alors, on pensait que la Mairie pouvait prendre en charge tous les frais d'affranchissement. Voilà comment on l'avait interprété ! Ce n'est pas moi qui ai mis votre courrier en ligne sur ma commune.com. Cela vient du fait que malheureusement dans la liste il y avait le journaliste qui a reçu cette lettre.

M. LE MAIRE : Oui, je le sais bien.

Mme Martine JEANNIN : Et si je lui avais envoyé une lettre d'amitié ou d'amour, peut-être qu'il ne l'aurait pas mise en ligne.

M. LE MAIRE : Cela vous concerne Mme JEANNIN et vous en avez le droit aussi !

Mme Martine JEANNIN : Peut-être qu'on va faire l'essai !

M. LE MAIRE : En tout cas, je suis sûr que ce n'est pas à moi que vous allez envoyer une lettre d'amour, je suis déjà rassuré.

Mme Martine JEANNIN : C'était pour détendre un peu le débat ! Pour en revenir au règlement intérieur, c'est vrai qu'on manque d'espace au niveau de notre bureau, comme on l'a dit tout à l'heure. Quant au budget qui nous est attribué, en fin de compte on ne peut pas vous répondre oui ou non parce qu'on ne sait pas jusqu'à présent ce qu'on a dépensé en 2008 et on ne sait pas si c'est trop ou pas assez.

M. LE MAIRE : On a donné les chiffres des dépenses de toutes les années à votre président de groupe, qui a eu les chiffres. C'était à lui de vous les communiquer et s'il ne l'a pas fait, il faut qu'il le fasse.

Mme Martine JEANNIN : Sur le règlement intérieur il y avait un autre point aussi qui nous intéresserait, c'est d'avoir un abonnement gratuit à l'Est Républicain, parce que notre assistante est obligée de courir dans les bureaux pour chercher ce journal, c'est un peu dommage.

M. LE MAIRE : Il y a la revue de presse qui est faite tous les jours, mais si vous considérez qu'un abonnement à l'Est Républicain est un acte fort de démocratie, je suis bien d'accord pour vous l'accorder. Il y a d'autres journaux locaux et, à la limite il faudrait faire cela aussi pour eux, pour les gratuits le problème ne se pose pas...

Mme Martine JEANNIN : Merci Monsieur le Maire pour l'Est Républicain.

M. LE MAIRE : Monsieur GONON a demandé que l'on installe un frigo et un micro-ondes dans le local attenant aux bureaux des groupes politiques. Cela a été fait. Lorsque ce sont des propositions correctes, il n'y a aucun raison pour que je dise non.

Mme Martine JEANNIN : En revenant au règlement intérieur, pourrait-on envisager de faire un essai pendant un an pour voir si le système fonctionne, quitte à revenir l'an prochain en disant qu'on n'a pas eu assez.

M. Pascal BONNET : Si j'ai bien compris la question des mariages se posait plus au sein de votre majorité parce qu'a priori on n'était pas concerné et je n'avais pas constaté jusqu'alors que cela créait autant de problèmes.

M. LE MAIRE : Il n'y en a jamais eu avant. Je suis Maire depuis 2001 et il n'y a jamais eu de problème par rapport à cela parce que c'était fait d'une façon mesurée.

M. Pascal BONNET : Apparemment ce n'est pas nous que cela concerne.

M. LE MAIRE : Ah bon ?

M. Pascal BONNET : Oui c'est vous-même qui l'avez laissé entendre. Par ailleurs, vous dites que vous voulez élever le débat et vous évoquez le coût de la présidence française de l'Union Européenne, vous évoquez la douche...

M. LE MAIRE : Je savais bien que vous alliez revenir là-dessus.

M. Pascal BONNET : Alors je vais élever le débat, il faudrait plutôt peut-être parler de ce qu'a apporté cette présidence française de l'Union Européenne à l'Europe et à la paix. Ensuite pour ce qui est de la douche, si vous êtes attentif, votre ami René DOSIERE a bien précisé qu'il ne s'agissait pas de la douche du Président de la République mais d'un ensemble de cabinets de toilette pour l'ensemble des Chefs d'Etat, donc les sommes ne sont pas les mêmes mais on ne va pas passer la soirée à cela. Je voudrais revenir à la question que Martine JEANNIN a rappelé et on ne doute pas de votre volonté démocratique mais on vous demande justement de la confirmer et j'ai parlé tout à l'heure de conditions d'exercice de la démocratie. Comment pouvez-vous imaginer qu'on puisse travailler à 10 élus dans un bureau tel qu'il est ? Je crois qu'il faudrait revoir la taille des bureaux en fonction du nombre d'élus, c'est un minimum de conditions de travail pour les élus et leurs collaborateurs.

M. Edouard SASSARD : Sur le fait de politiser le débat, je ne pense pas que ce soit un souci, on est dans un Conseil Municipal, il y a une majorité PS, PC etc. et il y a une opposition UMP, Gauche moderne et

Société Civile, il n'y a pas de honte à politiser le débat. Moi je tenais à dire que la différence peut-être avec le passé, ce que vous avez connu, ce que vous avez fait avec François MITTERRAND, c'est peut-être qu'avec SARKOZY il y a une certaine transparence en terme de dépenses. Je pense que ce que l'on a vécu peut-être dans le passé, avec les écoutes téléphoniques, la fille cachée etc.

M. LE MAIRE : Vous n'êtes vraiment pas bon là !

M. Edouard SASSARD : Je ne suis pas convaincu que ce soit à nous de nous taire mais je pense que l'on devrait plutôt défendre ce qu'a fait Nicolas Sarkozy, sa façon de faire de la politique de façon transparente. Evidemment c'est facile de faire comme vous faites.

Ensuite deuxième chose concernant le mariage, si cela ne pose pas de soucis, à quoi cela servait d'envoyer cette lettre-là, ça servait strictement à rien ! Quand on a célébré des mariages, on l'a fait en début de cérémonie, on a pu s'organiser, ça n'a posé aucun souci. Mais si on avait demandé à marier une ou deux fois, vous auriez refusé Monsieur le Maire et ça ce n'est pas normal, c'est seulement à Besançon qu'on voit cela.

Dernière chose sur la Foire Comtoise, s'il y a eu une erreur, désolé, mais on vous invitera au BRC, peut-être que vous y viendrez.

M. LE MAIRE : Je crois qu'aux réactions de la salle, je ne vais même pas vous répondre. Vous avez le droit de vouloir vous ridiculiser et vous tuer, je ne répondrai pas à vos propos ni à ceux de M. BONNET.

Donc je mets au vote le règlement intérieur.

Quel est ce calicot que vous apposez là ?

M. Eric ALAUZET : C'était pour essayer d'élever le débat !

M. LE MAIRE : On n'a jamais fait cela ! Dites ce que cela représente puis ôtez-le. Je me dois d'être impartial, si c'est l'opposition qui le faisait, on ne l'accepterait pas, donc on ne met pas de drapeaux, je suis désolé. Un vœu sera présenté en fin de séance concernant le sommet de Copenhague.

Il vaudrait mieux que l'on ait un débat sur le réchauffement climatique, cela serait plus intéressant, je suis d'accord là-dessus. Mais je veux rester impartial dans cette affaire et je ne peux pas accepter, même si je partage vos idéaux. Nous n'avons jamais mis de signes distinctifs dans ce Conseil Municipal, le seul drapeau que j'autorise ici c'est le drapeau bleu, blanc, rouge et le drapeau européen, et celui de la Ville éventuellement, le reste n'a pas sa place dans une salle de Conseil Municipal. On ne va pas faire de la politique spectacle».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre du groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT, M. BONNET, Mme GELIN, M. OMOURI, M. SASSARD, Mme BRANGET, Mme PEQUIGNOT et Mme M. JEANNIN), se prononce favorablement sur les moyens proposés auxquels il est rajouté un abonnement au quotidien «l'Est Républicain» pour les groupes politiques.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2009.